

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/12/18

Dossier complet le :

28/03/19

N° d'enregistrement :

2018-007524

1. Intitulé du projet

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU MAGASIN LIDL SUR LA COMMUNE DE LA REOLE (33190)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LIDL Direction Régionale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. SELVES Christophe - Responsable immobilier

RCS / SIRET

3 4 3 2 6 2 6 2 2 0 5 9 7 3

Forme juridique

SNC: Société en Nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41.a)	Aire de stationnement ouverte au public d'une capacité de 95 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la démolition du magasin LIDL existant (parcelle Av623-621) puis la construction d'un nouveau magasin sur un terrain regroupant les parcelles AV 623p, 707 et 708 (soit une superficie cadastrale de 11601 m²) situé dans la zone industrielle de Frimont-Ouest à LA REOLE (33190).

Le projet comprendra la construction du magasin LIDL (surface de plancher de 1935 m²) avec l'aménagement de voiries et de parking extérieurs (95 places) ainsi que d'espaces verts (5271 m² avec plantation d'arbres), une nouvelle voie d'accès sera créée au Sud du projet.

Le terrain est actuellement occupé par les installations de l'enseigne LIDL (magasin et espaces de voiries et stationnements) et une zone non aménagée au nord, il s'agit de la parcelle AV 707, cette dernière comprends un champ et un local de bâti de Pizza (au sud-ouest de la parcelle).

Le projet de construction du nouveau magasin sera réalisé après démolition des infrastructures existantes. (Cf. Annexe 4)

4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste à reconstruire un nouveau concept de magasin LIDL sur le site occupé par le magasin actuel, ne répondant plus aux critères qualitatifs de l'enseigne. L'acquisition des parcelles voisines, occupées par un champs au nord, permet la reconstruction et l'agrandissement sur place du magasin.

La création du nouveau magasin permettra d'offrir un espace de vente plus moderne, plus confortable pour les clients et les employés (meilleur confort thermique, acoustique et de luminosité (éclairage 100% LED), agencement de l'espace de vente avec de plus larges allées, gamme de produits issus à 75% de PME françaises, accès et stationnement PMR, famille ...) et plus respectueux de l'environnement en réduisant l'impact écologique (emploi de matériaux recyclables et durables, intégration architecturale et paysagère dans l'environnement, économies d'énergie, panneaux photo-voltaïques, amélioration des performances des installations, limitation de l'imperméabilisation des sols (evergreen), récupération des eaux pluviales, bornes pour véhicules électriques, stationnement cycle pour encourager les modes de transports alternatifs...)

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Sous réserve de l'obtention des autorisations sollicitées, les travaux débuteront en juillet 2019 et l'ouverture du nouveau magasin est prévue pour janvier 2020.

Les travaux seront organisés en deux étapes:

01- Démolition des bâtiments et des infrastructures existants;

02- Construction du nouveau magasin

Les opérations de démolition concerneront le démantèlement des bâtiments et infrastructures actuellement présents sur le terrain. Une démarche sélective avec tri des déchets sera mise en oeuvre 4 semaines sont planifiées pour ces opérations.

La phase de construction (planifiée sur 20 semaines) sera réalisée en suivant, et comprendra les opérations suivantes:

- Terrassement et réservation pour les réseaux enterrés;
- Création des fondations superficielles;
- Gros oeuvre;
- Second oeuvre...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le magasin sera exploité du Lundi au Samedi de 8h30 à 20h30.

La fréquentation attendu du nouveau magasin sera d'environ 1000 clients/jour.

Le magasin sera équipé de panneaux photovoltaïques pour son alimentation électrique.

Il sera raccordé aux différents réseaux de la commune (électricité, eau potable, assainissement).

Les eaux pluviales seront collectées puis stockées dans :

- une noue de régulation pour les eaux pluviales de toitures avec rejet régulé à 3 L/s/ha de surfaces actives soit 1,3 L/s au prorata des surfaces actives collectées ;
- une structure réservoir sous chaussée pour les eaux de voiries avec rejet régulé à 3 L/s/ha de surfaces actives soit 1,9 L/s au prorata des surfaces actives collectées.

Le rejet régulé des EP s'effectuera dans le réseau pluvial existant en marge de la RD n° 1113.

Dans sa démarche 0 déchets, LIDL récupère les déchets notamment piles, ampoules, cartons, papiers et déchets d'équipements électriques et électroniques. L'intégralité des déchets est rapatriée à la base logistique pour le tri et revalorisation, LIDL donne également fréquemment aux Resto du coeur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure d'autorisation.

Le projet fait néanmoins l'objet d'une procédure d'instruction pour le dépôt du permis de construire.

Le projet fait par contre l'objet d'une procédure administrative au titre du code de l'environnement : Loi sur l'eau selon les articles L.214.1 à L.214.3 et la rubrique 2.1.5.0: soumis à Déclaration.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale du site du projet	11601 m ²
Surface de plancher du magasin	1935 m ²
Surface de voiries, stationnements et assimilés en enrobés	3536 m ²
Surface de stationnement non imperméabilisé (type écovégétal)	1242 m ²
Aire de stationnement	95 places
Surface d'espaces verts	5271 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles AV 623,707 et 708
Lieu-dit Frimont-Ouest à la Réole
(33)
Cf. Annexe 2

Coordonnées géographiques¹

Long. 44° 35' 04" 0 Lat. 0° 03' 57" 35

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

X.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 1,2 km au sud du site. Cf. Annexe 7
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en dehors de toute zone couverte par un arrêté de protection de biotope. La première zone de protection Biotope est située à 740 m au sud du site, celle prescrite tout le long de la Garonne par l'arrêté préfectoral du 17 Avril 1990. Le cours de la Garonne (FR3800268) classé axe migrateur prioritaire pour les programmes de restauration des poissons migrateurs du Bassin Adour Garonne.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas riverain d'une zone littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 8 La commune de la Réole est couverte par un arrêté portant sur la création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain, et Paysager établi en 2008. Cependant, le site du projet ne se situe pas dans le périmètre de la ZPPAUP de la Réole.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. Annexe 10

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon les données extraites de la préfecture de la Gironde, la commune de la Réole (cf. Annexe 11):</p> <ul style="list-style-type: none"> - n'est pas concernée par un plan de prévention des risques technologiques; - est située dans un plan de prévention des risques naturels aléa inondation (PPRI de la Garonne du 23/05/2014), mais le site du projet ne se situe pas dans le périmètre concerné par ce PPRI; - est située dans une zone de sismicité 1 (très faible).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas recensé sur la base de données BASOL.</p> <p>Un diagnostic initial de la qualité des sols a été réalisé par la société VALEEN (R_VAL 541-b du 20 Juin 2018) conformément à la méthodologie nationale en matière de sites et sols pollués, il n'a révélé aucune contamination des sols.</p>
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE par arrêté n°E2005/14 du 28 Février 2005
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>D'après les informations fournies par l'ARS Nouvelle Aquitaine, il existe 3 captages d'eau destinés à la consommation humaine (EDCH) dans un rayon de 5Km autour du site, qui puisent leur eau entre 310 et 326 m de profondeur. Parmi ces captages, 2 sont localisés à plus de 3Km en amont hydraulique et le dernier est situé à plus de 3km sur la rive opposée de la Garonne. (cf. Annexe 9).</p> <p>Le site est localisé en dehors des périmètres de protection de ces captages AEP.</p>
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le terrain d'étude n'est pas implanté sur une zone Natura 2000. La Garonne - directive habitat (référence FR7200700), qui se situe à environ 740m au sud de l'implantation du projet, fait l'objet de plusieurs réglementations concernant la protection du milieu naturel donnant lieu à un site Natura 2000. (cf. Annexe 6)</p>
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation en eau potable du magasin sera effectué via le réseau d'alimentation de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de prélèvement direct dans les eaux souterraines. Il n'est pas non plus prévu de structures enterrées susceptibles de modifier les écoulements souterrains, ni de rejet direct dans les sols. Aussi, le projet n'engendrera pas d'incidence significative sur les masses d'eaux souterraines, tant quantitativement que qualitativement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à évacuer. Si des matériaux doivent être évacués dans le cadre de travaux de terrassement ou de démantèlement d'infrastructures souterraines, ils seront gérés conformément à la réglementation sur les déchets et orientés vers des filières locales. Le projet engendre des déchets et des matériaux liés à la démolition de constructions existantes. Ceux-ci seront gérés conformément à la réglementation sur la gestion des déchets de chantier et auprès des filières de valorisation locales prioritairement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme indiqué précédemment, le projet sera globalement réalisé au niveau du terrain actuel, ce qui ne devrait pas être générateur de matériaux à apporter en remblais. Une faible quantité de matériaux pourrait cependant être nécessaire en fonction de certaines opérations spécifiques: remblais de structures enterrées démantelées, modifications légères du modelé topographique existant. Dans ce cadre, les matériaux excédentaires provenant du site seront réutilisés prioritairement avant d'avoir recours à d'éventuels matériaux d'apports extérieurs.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet est actuellement partiellement aménagé et occupé par les infrastructures du magasin LIDL (bâtiment commercial, voiries et parkings en enrobé), il est partiellement imperméabilisé, et comprend un champ au nord (parcelle AV 707) d'une superficie de l'ordre de 6835 . Le site du projet est intégré dans un environnement urbain de zone industrielle. Le site n'est inscrit dans aucune zone naturelle classée ou réglementée vis à vis d'espèces protégées, il ne présente ainsi aucun intérêt faunistique ou floristique. Le projet n'aura donc aucun impact sur la biodiversité. (cf. Annexe 6, 7,10)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'étude est localisé à 740 m d'un site NATURA 2000: La Garonne . Il ne présente pas de caractéristique similaire au site NATURA 2000 de la Garonne situé au sud. Au vu de l'occupation actuelle du terrain d'étude, il ne renferme pas d'habitats caractéristiques de ce site Natura 2000. Il n'est pas non plus favorable à l'accueil des espèces inscrites sur la FSD. Le projet n'est donc pas de nature à modifier ou détruire des habitats ou espèces d'intérêt communautaire, ni en phase de chantier ni en phase d'exploitation. (cf. Annexe 6)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est implanté sur aucune zone naturelle de protection ou d'inventaire particulière, ni soumise au risque d'inondation. Il n'aura pas d'incidence sur les zones énumérées dans le paragraphe précédent du formulaire, ni en phase de travaux ni d'exploitation. (cf. Annexes 7, 8, 9,10)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain du projet est partiellement aménagé et occupé par les installations LIDL actuel, et comprend également la parcelle AV 707 correspondant à un champ. Le projet entrainera la consommation du pré (AV 707) qui ne semble pas représenter d'intérêt écologique particulier. IL est prévu l'aménagement de presque 5140 m ² d'espaces verts.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun plan de prévention des risques technologiques. Il n'est pas spécifiquement soumis à un risque technologique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain de l'étude n'est pas spécifiquement soumis à un risque naturel. Un PPRI existe sur la commune de la Réole mais le site se trouve en dehors des zones réglementés.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'engendrer de risques sanitaires. Les déchets alimentaires sont triés et stockés dans des bacs étanches entreposés dans des locaux spécifiques, fermés, ventilés et isolés. Ces déchets seront valorisés par des prestataires extérieurs ou collectés par la société (retour vers l'entrepôt : objectif 0 déchet).
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, le projet est générateur de trafic routier: transports de matériels/matériaux par camions, déplacements du personnel. Il sera raisonnable (en quantité et durée) et limités par l'organisation du chantier. En phase d'exploitation, le trafic généré par le magasin ne sera pas significatif à l'échelle de la zone industrielle puisqu'il s'agit de reconstruire un magasin existant (le trafic supplémentaire généré devrait être marginal).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le bruit généré par le projet sera celui lié aux travaux réalisés avec engins et au trafic cet impact sera limité dans le temps et restera à priori de faible intensité par l'utilisation de matériels respectant les normes en vigueur. En phase d'exploitation, le bruit sera uniquement lié au trafic. Il sera faible en raison d'une vitesse de circulation limitée et peu générateur de nuisances.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de chantier, le projet n'engendrera pas d'odeur hormis celles des gaz d'échappement des véhicules et matériels mécanisés dont les émissions seront conformes avec la réglementation. Quelques phases ponctuelles comme la réalisation d'enrobés pourront aussi être génératrices d'odeurs mais leur réalisation sera conforme aux règles et normes en vigueur et adaptée aux conditions météorologiques. En phase d'exploitation, les déchets seront stockés dans des locaux fermés, adaptés, ventilés et seront fréquemment ramassés.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vibrations engendrées par le projet seront celles éventuellement générées lors de la phase de travaux par les engins de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'impact sera limité dans le temps et devrait être de faible intensité compte tenu des travaux prévus.
Emissions	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, il n'est pas prévu d'émission lumineuse particulière. En phase d'exploitation, des lampadaires, de capacité lumineuse adaptée et raisonnable, seront implantés de façon à éclairer prioritairement les zones de stationnement et de cheminements extérieurs. Ces éclairages ainsi que ceux du bâtiment seront gérés par des systèmes informatisés, avec extinction en dehors des périodes d'ouverture. Les abords du terrain bénéficieront également de l'éclairage public existant sur les voies publiques.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase de chantier, les rejets atmosphériques seront faibles et liés au trafic routier (personnel, approvisionnement, évacuation) et au fonctionnement des engins de chantier (gaz d'échappement). En phase d'exploitation, les rejets dans l'air seront liés aux livraisons (limitées grâce à l'organisation des rotations de camions mise en place).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de chantier, le projet n'engendre pas de rejets liquides. En phase d'exploitation, la création de surfaces imperméabilisées entraîne la mise en œuvre de mesures compensatoires pour la gestion du ruissellement pluvial. La collecte et la rétention des eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées par le projet seront effectuées par deux ouvrages autorégulés: noue de régulation et structure réservoir, selon le descriptif de l'annexe 12. Ces deux ouvrages proposeront un volume utile cumulé de stockage de 408 m ³ (cf. Ann. 13)
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les effluents domestiques seront évacués vers le réseau d'assainissement communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les démolitions et les travaux de constructions généreront divers déchets de chantiers (principalement inertes et DIB). Les déchets seront triés et éliminés conformément à la réglementation (filières de valorisations locales en priorité). En phase d'exploitation, l'activité génère divers types de déchets (cartons, plastiques, bois, fer, produits fermentescibles) dont l'intégralité sera directement recyclée et revalorisée par la société (et des prestataires spécialisés). Aucune collecte d'ordures ménagère ne sera nécessaire sur le site.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé hors du périmètre de la ZPPAUP. Ainsi aucun monument historique ne se situe à proximité du site du projet. Donc le projet n'apportera pas atteinte au patrimoine architecturale, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera peu de modifications sur les activités humaines car : -Une partie du site conservera la même vocation économique (remplacement du magasin LIDL existant); -Le champ au Nord qui sera aménagé n'est pas exploité. La zone modifiée sera ce champ (pré herbacé) qui disparaîtra. L'essentiel des parcelles du projet est classé à vocation industrielle dans le PLU de la Réole. En ce sens, le projet correspond à la vocation envisagée du terrain.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le choix du site du projet permet d'éviter l'impact sur l'environnement en réalisant le projet dans des parcelles à vocation industrielle, et en partie, dans un ancien emplacement du magasin LIDL existant. Le projet entrainera l'aménagement du pré de la parcelle AV 707, mais ce dernier ne présente pas d'intérêt écologique particulier.

En comparaison à la situation existante, l'imperméabilisation des sols sera maîtrisée en consacrant une superficie importante aux stationnements non étanches de type evergreen (1242 m²) et aux espaces verts (5271 m²).

La collecte et la rétention des eaux de ruissellement issues des surfaces imperméabilisées par le projet seront effectuées par deux ouvrages autorégulés: noue de régulation et structure réservoir; ces derniers proposeront un volume utile cumulé de stockage de 408 m³. Les eaux de voiries seront traitées (séparateur d'hydrocarbures) avant rejet dans le fossé EP communal.

La conception du bâtiment sera réalisée dans une démarche de développement durable (matériaux durables et en partie recyclables, réduction des consommations d'énergie par une isolation renforcée, un système de gestion technique du bâtiment). Les éclairages seront contrôlés et limités aux périodes d'exploitation. La gestion des déchets est avancée (tri, recyclage, valorisation). L'organisation des flux de transport est également étudiée pour limiter les nuisances sonores, les trajets à vide et les trajets polluants. Enfin, le projet architectural prévoit l'intégration paysagère du site avec notamment un traitement des espaces verts avec des espaces locaux. (cf. Ann.12)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localisé dans une zone industrielle existante et consiste au remplacement de l'ancien magasin LIDL et l'aménagement de la parcelle AV 707 qui se présente sous forme de champs. Le projet s'inscrit dans une zone présentant de faibles enjeux environnementaux, en dehors de toute zone d'inventaire ou de protection particulière. Il est prévu l'aménagement de plus 6400 m² d'espaces non imperméabilisés (5272 m² d'espaces verts et 1242 m² de stationnements non étanches) ainsi que l'intégration paysagère et architecturale du projet dans son environnement. Le projet prévoit la gestion globale des eaux de ruissellement liées aux surfaces imperméabilisées. Le chantier sera relativement classique et l'exploitation du magasin ne créera pas d'impact plus important que ceux générés par l'ancien magasin. Pour ces raisons, le projet doit pouvoir être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Plan de localisation des zones d'inventaires et de protection d'espaces naturels

Annexe 8 : Plan de localisation des éléments de patrimoine

Annexe 9 : Plan de localisation des captages d'eau potable et des périmètres de protection associés

Annexe 10 : Plan de localisation des zones humides

Annexe 11 : Arrêté préfectoral portant Approbation du plan de prévention du risque d'inondation Issue de la Révision du P.E.R.I de la commune de la Réole

Annexe 12 : Mesures destinées à éviter ou réduire les effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine

Annexe 13 : Plan de principe de gestion des eaux pluviales

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Cadaujac

le,

04 / 12 / 18

Signature



LIDL - DIRECTION REGIONALE

Service Immobilier

Z.I. Lamourou

351, Chemin de Marguerites

33140 CADAUJAC

Tél. : 05 57 97 77 12 - higlesia@lidl.fr

Maître d'ouvrage :

LIDL – DIRECTION REGIONALE

351 Chemin des Marguerites
33140 CADAUJAC

Projet/site

PROJET DE RECONSTRUCTION D'UN MAGASIN LIDL

Parcelles AV 623p, 707p et 708
Lieu-dit Frimont-Ouest à La Réole (33)



MISSION :

NOTICE NATURA 2000

COMPLEMENT AU DOSSIER n°2018-7524 DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

NOTE COMPLEMENTAIRE VAL 636 DU 6 MARS 2019

VALÉEN

NATURE DU DOSSIER :

**NOTICE NATURA 2000
COMPLEMENT AU DOSSIER N°2018-7524 DE DEMANDE D'EXAMEN AU
CAS PAR CAS**

NATURE DU PROJET :

PROJET DE RECONSTRUCTION D'UN MAGASIN LIDL

**PARCELLES AV 623P, 707P ET 708
LIEU-DIT FRIMONT-OUEST A LA REOLE (33)**

MAITRE D'OUVRAGE :

**LIDL – DIRECTION REGIONALE
351 Chemin des Marguerites
33140 CADAUJAC**

DOSSIER ETABLI PAR :

**VALÉEN
16 rue Laplace
33700 Mérignac**

NOTE COMPLEMENTAIRE VAL 636 du 6 mars 2019

VALÉEN

VALÉEN

TABLE DES MATIERES

1	AVANT-PROPOS.....	4
2	COORDONNEES DU PORTEUR DU PROJET	4
3	DESCRIPTION DU CONTEXTE.....	4
4	DESCRIPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION	9
	4.1 DESCRIPTION DU SITE – USAGE ACTUEL	9
	4.2 MILIEUX NATURELS	11
	4.3 ESPECES POTENTIELLEMENT PRESENTES SUR LE SITE	13
5	CARACTERISTIQUES DE LA ZONE NATURA 2000 LA GARONNE	13
	5.1 ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE REFERENCEES SUR LE SITE NATURA 2000	14
	5.2 HABITATS REFERENCEES DANS LE SITE NATURA 2000	15
	5.3 VULNERABILITE	15
	5.4 LIEN ECOLOGIQUE AVEC LE PROJET	15
6	CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR LE SITE NATURA 2000	16
	6.1 EFFETS PREVISIBLES DU PROJET	16
	6.2 MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION	16

FIGURES ET ANNEXES

- Figure 1 : Plan de situation du projet
- Figure 2 : Plan de masse du projet
- Figure 3 : Zones naturelles recensées dans le secteur d'étude
- Figure 4 : Occupation du site et des alentours
- Figure 5 : Cartographie des habitats du site
- Figure 6 : Principe de gestion des eaux pluviales (AVP)

Tableau 1 : Liste des espèces citées dans le site Natura 2000

Tableau 2 : Liste des habitats cités dans le site Natura 2000

- Annexe 1 : Courrier de demande de complément (DREAL Nouvelle-Aquitaine)
- Annexe 2 : Liste des espèces présentes sur la commune de La Réole (bibliographie)
- Annexe 3 : Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 FR7200700 – La Garonne
- Annexe 4 : Evaluation de la charge polluante générée par le projet (méthodologie SETRA)

1 AVANT-PROPOS

La présente note complémentaire a pour objet d'apporter les réponses au courrier du 17 décembre 2018 adressé par le Service Mission Evaluation Environnementale Pôle Projets de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de l'instruction du dossier de référence 2018-7524.

Conformément au courrier précité et fourni en Annexe 1, le présent document a ainsi été établi pour apporter des compléments au point suivant :

- « Rubrique 5 : Sensibilité environnementale de la zone d'implantation
Etant donné que le projet se situe à environ 700 mètres du site Natura 2000 la Garonne, je vous remercie de compléter l'imprimé ci-joint. »

2 COORDONNEES DU PORTEUR DU PROJET

LIDL – Direction Régionale
351 Chemin des Marguerites
33140 CADAUJAC

Téléphone : 05 57 97 77 00
Fax : 05.57.97.77.10

SIRET : 343 262 622 05973

Contact : M. DERVOUOT Thomas

3 DESCRIPTION DU CONTEXTE

Le projet prévoit la démolition du magasin Lidl existant (parcelles AV 623-621) puis la construction d'un nouveau magasin sur un terrain regroupant les parcelles AV 623p, 707p et 708 représentant une superficie cadastrale de 11 601m².

Le site concerné par le projet de reconstruction est localisé dans la zone industrielle de Frimont-Ouest, au Nord du rond-point de la RD n°1113, à l'Ouest du centre-ville de La Réole (cf. Figure 1).

Le site est délimité :

- Au Nord, par l'usine de fabrication de cuisine de l'entreprise Sagne ;
- À l'Est, par l'entreprise Gerfran, usine de production d'emballages en verre ainsi que par le magasin Lidl actuel ;
- Au Sud, par la route départementale n°1113 puis par des locaux commerciaux (Bricorama, etc.) ;
- À l'Ouest, par la route de Frimont-Nord puis la société Point S, entreprise de montage de pneus et d'entretien automobile, et la société Clima Froid Aquitaine (système de climatisation).

Le projet comprendra la construction du magasin LIDL (surface de plancher de 1935 m²) avec l'aménagement de voiries et de parking extérieurs (95 places) ainsi que d'espaces verts (5271 m² avec plantation d'arbres). Une nouvelle voie d'accès sera créée au Sud du projet. Le plan de masse du projet est présenté en Figure 2.

Les travaux seront organisés en deux étapes :

- Démolition des bâtiments et des infrastructures existants ;
- Construction du nouveau magasin.

Les opérations de démolition concerneront le démantèlement des bâtiments et infrastructures actuellement présents sur le terrain. Une démarche sélective avec tri des déchets sera mise en oeuvre : 4 semaines sont planifiées pour ces opérations.

La phase de construction (planifiée sur 20 semaines) sera réalisée en suivant, et comprendra les opérations suivantes :

- Terrassement et réservation pour les réseaux enterrés ;
- Création des fondations superficielles ;
- Gros œuvre ;
- Second œuvre.

Après consultation des bases de données relatives aux milieux naturels, il apparaît que le site d'implantation du projet n'est pas inclus dans le périmètre d'un site répertorié (ZNIEFF, ZICO, parc naturel, NATURA 2000, etc.).

Dans le secteur d'étude, les zones suivantes sont répertoriées (cf. Figure 3) :

- **Arrêté de Protection de Biotope : Cours de la Garonne** (2039,92 ha), localisée à environ 740 m au Sud du site. L'arrêté préfectoral de création de cette zone de protection date du 17 avril 1990. L'intérêt de cet arrêté est la mise en œuvre de mesures destinées à assurer la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie des espèces de poissons protégées : esturgeon, alose, saumon atlantique et truite de mer, truite fario, lamproie marine et lamproie fluviatile. L'arrêté interdit notamment, sur les sections du cours d'eau désignées, l'extraction de matériaux à but commercial dans le lit mineur, tous travaux, installations ouvrages et activités susceptibles de porter atteintes aux biotopes protégés. Il autorise des travaux de remise en état ou maintien des conditions de navigabilité et d'écoulement des eaux, d'entretien d'ouvrages, de lutte contre les inondations ou de protection des berges sous réserve d'autorisation préfectorale ;
- **ZNIEFF de type I : Zones de frai à Alose feintes de la Garonne** localisée à environ 1200 m au Sud du terrain d'aménagement. Cette ZNIEFF a été identifiée en 1990 à hauteur du lieu-dit Tartifume, sur la commune de Fontet, en tant que frayère à Alose feinte ;
- **NATURA 2000 (directive Habitat – Zone spéciale de conservation) : La Garonne**, localisée à environ 740 m au Sud du terrain étudié, objet de la présente Notice. Les caractéristiques de cette zone sont décrites au paragraphe 5.

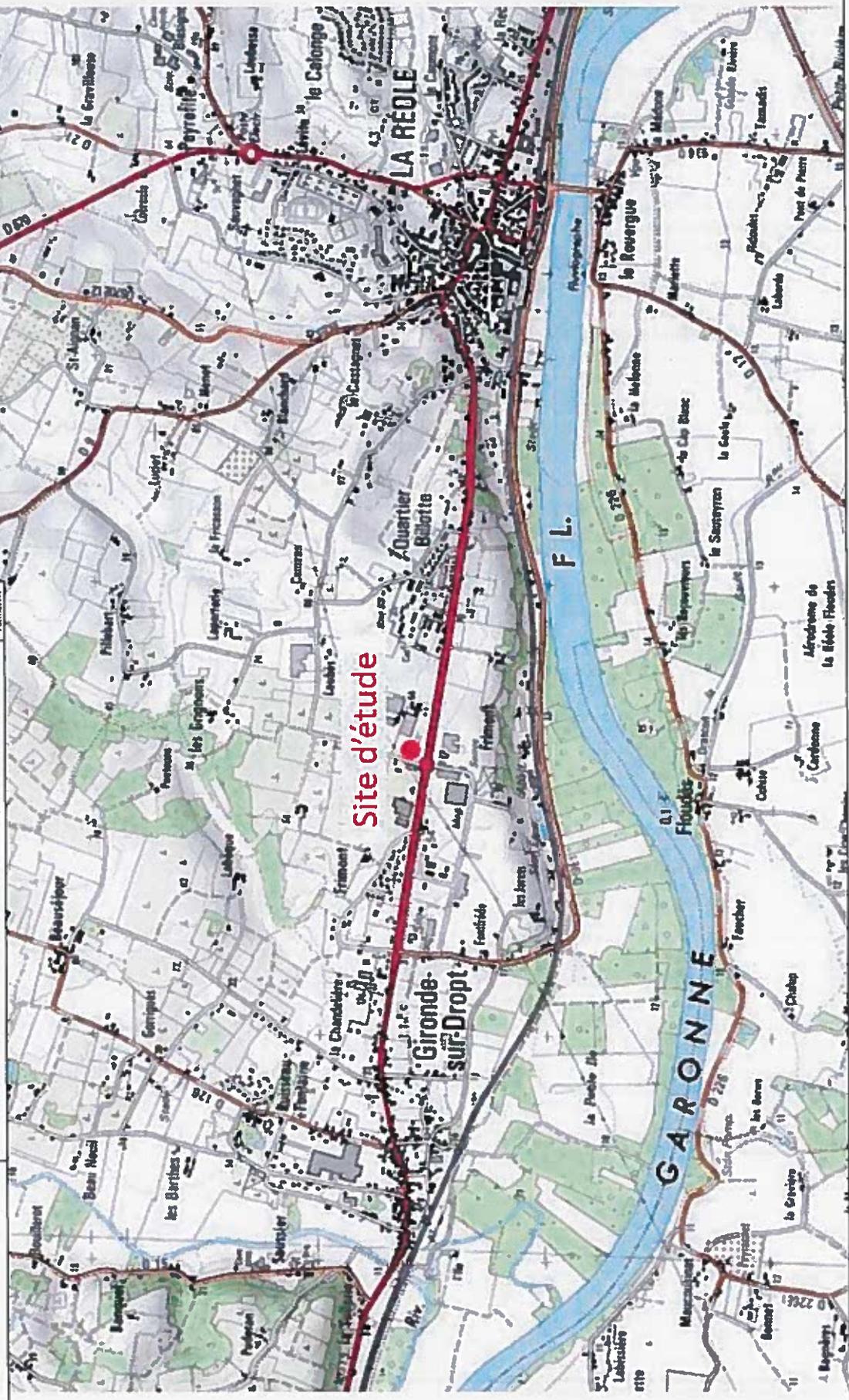
VALÉEN

VALÉEN

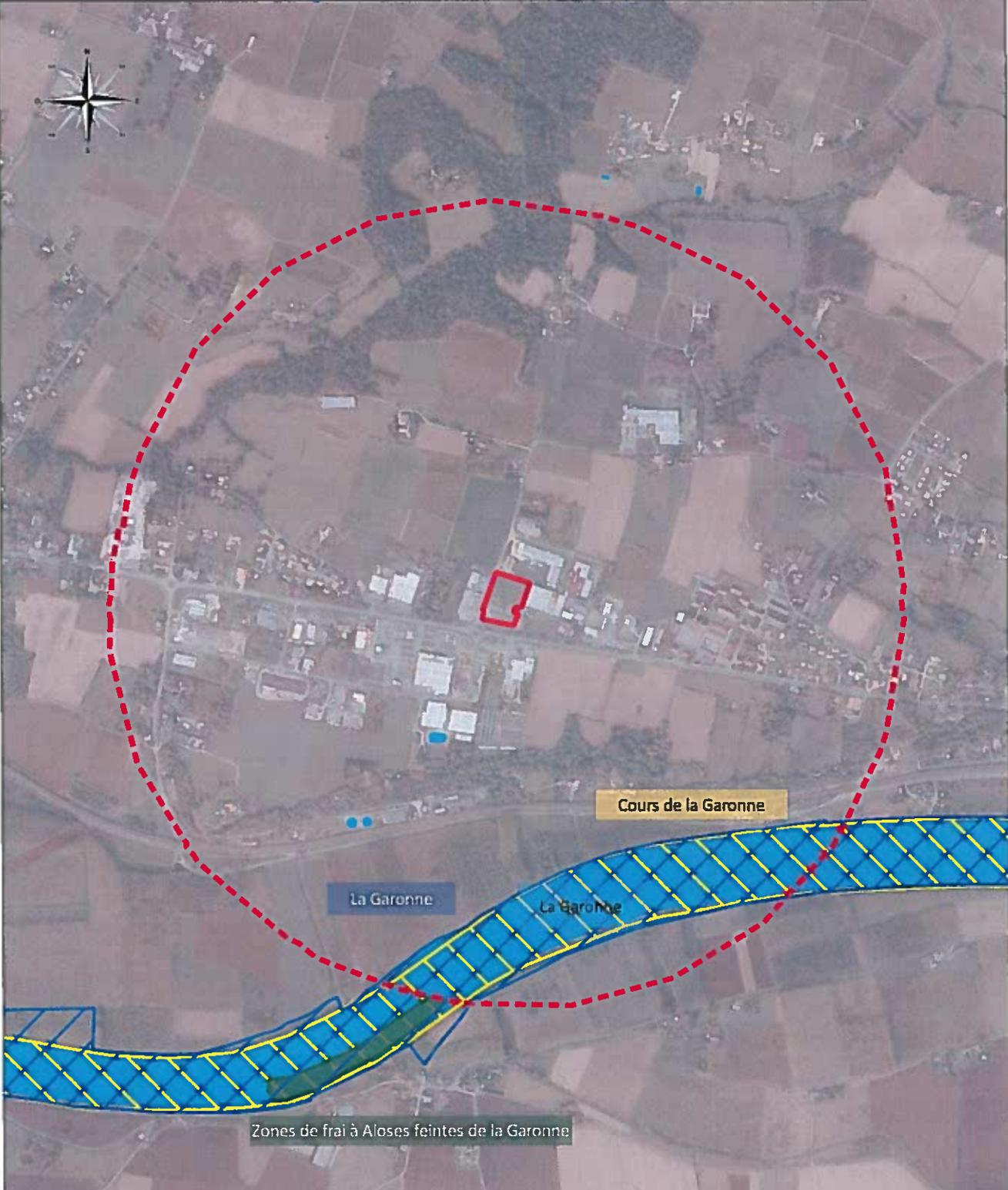
VALÉEN

LIDL	V1
Lieu-dit "Frimont-Ouest" à LA RÉOLE (33)	VAL636
Notice Natura 2000 - Complément au dossier de demande d'examen au cas par cas	18/02/2019
Figure 1 : plan de situation du projet	1/25000

Format A4



Site d'étude



Légende :

- Emprise du projet
- Zone tampon de 1km
- Cours d'eau
- znieff1
- Arrêté de protection de biotope
- Natura 2000

0 250 500 m

4 DESCRIPTION DE LA ZONE D'IMPLANTATION

4.1 DESCRIPTION DU SITE – USAGE ACTUEL

Selon la base de données Corine Land Cover (actualisation de 2018), le site est classé en tant que zones industrielles ou commerciales et installations publiques (code 121).

En effet, le terrain est actuellement partiellement aménagé (magasin LIDL existant et ses infrastructures de voiries, parkings) dans un environnement majoritairement industriel et commercial.

Le terrain d'étude est compris globalement entre les cotes 62,40 m NGF au Sud-Ouest et 64,90 m NGF au Nord-Est. Il présente une déclivité moyenne d'environ 2,8 % vers le Sud-Ouest.

Le site d'étude peut être décomposé suivant 3 ensembles (cf. Figure 4) du Nord vers le Sud :

- Parcelle AV 707p : partie Nord du site d'étude, correspondant à une prairie en friche ;
- Parcelle AV 708 : partie médiane du site correspondant à la voirie d'accès actuelle au magasin LIDL depuis la route de Frimont- Nord et à l'entreprise localisée à l'Est, le long de laquelle est installée en petite pizzeria ;
- Parcelle AV 623p : partie Sud du site correspondant au site LIDL aménagé (magasin, voirie, stationnements et espaces verts).

Les photographies suivantes présentent l'occupation actuelle du terrain :



Partie Nord du site d'étude : prairie en friche (parcelle AV 707p)



Voirie et pizzeria en partie médiane du site (parcelle AV 708)



Partie Sud du projet : magasin et parking LIDL (parcelle AV 623p)



Fossé longeant la route de Frimont-Nord (vue vers le Sud)



Corine Land Cover 2018



Légende :

Emprise du projet

Le site d'étude, qui s'inscrit dans un secteur à vocation industriel et commercial, est un terrain déjà en partie aménagé et artificialisé : il est occupé en partie Sud par le magasin LIDL existant, des voiries et parkings alors que sa partie Nord est une prairie en friche (isolée en contexte industriel).

D'après le PLU de la Réole, ce secteur est classé UX ce qui signifie qu'il correspond à un espace destiné à l'accueil d'activités économiques diversifiées.

4.2 MILIEUX NATURELS

A partir d'une visite sur site et de photographies aériennes, cinq types d'habitats (cf. *Figure 5*) peuvent être identifiés au droit du site :

- Bâties et parking : d'une surface d'environ 3950 m², il comprend le magasin Lidl actuel, la route d'accès au centre du site d'étude, la pizzeria et les espaces de stationnement ;
- Espaces verts et pelouses : il regroupe les espaces verts artificiels autour du magasin Lidl et des stationnements, à vocation ornementale ;
- Zones rudérales : elles correspondent aux espaces d'accès et de stationnement autour de la pizzeria (non goudronnés) et aux zones herbacées le long de la voie d'accès (au centre de l'aire d'étude) et de la route du Frimont-Nord à l'Ouest ;
- Fossés : quelques fossés peu profonds sont présents sur le site, en limite Nord, en limite Nord-Ouest et le long de la route au centre du site, ils ont une fonction de drainage et d'écoulement des eaux pluviales de la zone industrielle ;
- Prairie mésophile : d'une surface de presque 6000 m², cette prairie est présente sur la partie Nord du site d'étude.

Ces habitats sont communs et en majorité caractéristiques de zones industrielles et commerciales (hormis la prairie mésophile au Nord).

Les bâtiments et annexes, les espaces verts et pelouses artificielles et les zones rudérales ne présentent qu'un intérêt très faible d'un point de vue écologique ; seuls des espèces ubiquistes et/ou communes sont susceptibles d'y être rencontrées.

Les fossés, qui jouent un rôle de drainage et d'écoulement des eaux pluviales présentent un intérêt relativement faible, où quelques espèces hygrophiles communes peuvent néanmoins se développer.

La prairie mésophile, en partie Nord du terrain d'étude, représente la seule zone d'habitat naturel au droit du site et constitue ainsi la zone potentiellement la plus intéressante d'un point de vue écologique. Néanmoins, cet intérêt est limité par la situation de la parcelle qui correspond à une « dent creuse » au sein de la zone industrielle, lui conférant un isolement, défavorable à l'accueil d'une faune et d'une flore diversifiée et d'intérêt. Ainsi, cet habitat présente un potentiel d'accueil pour un cortège plutôt banal de plantes et d'insectes, caractéristiques de prairies mésophiles et pouvant ainsi avoir une fonction de nourrissage pour l'avifaune ou la chiroptérofaune par exemple.



Légende :

- | | | |
|---|---|---|
|  Emprise du projet | Habitats du site |  Zones rudérales |
|  Bâties et parking |  Fossés | |
|  Espaces verts et pelouses |  Prairie mésophile | |

4.3 ESPECES POTENTIELLEMENT PRESENTES SUR LE SITE

En l'absence d'inventaire détaillé, les espèces potentiellement présentes sur le site ont été identifiées à partir de la bibliographie disponible et de l'interprétation du potentiel d'accueil des différents habitats identifiés sur le site.

Compte tenu de l'objet de l'étude (Notice Natura 2000), une attention particulière est portée sur les espèces citées dans le formulaire standard de données du site Natura 2000 de la Garonne (cf. Annexe 3).

La bibliographie concernant la commune de La Réole est importante. Plusieurs catalogues de données ont été consultés (INPN, Faune Aquitaine) et 499 espèces (cf. Annexe 2) sont recensées sur la commune dans ces bases de données :

- 5 espèces de reptile et d'amphibiens ;
- 4 espèces de mollusques ;
- 70 espèces d'insectes, araignées et autres arthropodes ;
- 10 espèces de mammifères (aucun chiroptère) ;
- 97 espèces d'oiseaux ;
- 290 espèces de plantes ;
- 23 espèces de poissons.

Cette liste est très importante car elle couvre l'ensemble de la commune, qui présente de nombreux et différents types d'habitats (des milieux urbains, des milieux ruraux, la Garonne, etc.) et une grande période temporelle (2000 à 2019).

Compte tenu des habitats caractérisés sur le site d'étude, celui-ci présente un intérêt écologique et une diversité spécifique potentielle beaucoup plus réduits (quelques plantes et insectes de milieux prairiaux, quelques plantes hygrophiles et éventuellement amphibiens communs dans les fossés, quelques espèces d'oiseaux pour l'alimentation, des reptiles habitués des zones urbaines artificielles).

Les habitats d'espèces identifiés au droit du site d'étude ont une valeur patrimoniale nulle à faible avec un potentiel d'accueil d'espèces plutôt communes et caractéristiques de milieux artificiels et rudéraux, d'espèces hygrophiles communes dans les fossés et d'espèces caractéristiques de prairies mésophiles légèrement plus diversifiées mais limitées par l'isolement de la parcelle.

Au regard des habitats caractéristiques du site, le potentiel d'accueil d'espèce patrimoniale est limité et la potentialité de présence des espèces justifiant la zone Natura 2000 de la Garonne (neuf espèces de poissons, trois espèces d'animaux inféodés aux milieux aquatiques et une plante localisée sur des berges envasées) est nulle.

5 CARACTERISTIQUES DE LA ZONE NATURA 2000 LA GARONNE

Comme indiqué au paragraphe 3, le terrain objet du projet de réaménagement n'est pas implanté sur une zone Natura 2000.

Le site du réseau Natura 2000 le plus proche du projet (cf. Figure 3 et Annexe 3) est la Zone Spéciale de Conservation, répertoriée au titre de la Directive Habitat : la Garonne (FR7200700), localisée à environ 740 m au Sud du terrain étudié.

Le site de « la Garonne » s'étend sur 6684 ha pour un linéaire de 250 km de cours d'eau. Il comprend l'ensemble du lit mineur ainsi que les berges attenantes et se situe à cheval sur deux départements : la Gironde et le Lot-et-Garonne. Malgré les nombreux aménagements, la Garonne et ses abords recèlent des milieux et des espèces d'un grand intérêt écologique. La présence de tous les grands migrateurs amphihalins (Esturgeon d'Europe, Lamproie marine et fluviatile, Grande Alose, Alose feinte et Saumon de l'Atlantique) ainsi que la présence emblématique du Vison d'Europe et de l'Angélique des estuaires justifient l'inscription de la Garonne au sein du réseau Natura 2000.

5.1 ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE REFERENCES SUR LE SITE NATURA 2000

La zone Natura 2000 de la Garonne comprend 13 espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et 8 autres espèces importantes (cf. *Tableau 1*).

Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE				
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Présence historique sur la commune	Habitats	Potentialité de présence sur le site du projet
Invertébré				
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	Non	Rivières calmes, lacs et étangs	Nulle
Poissons				
Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	Oui	Milieu aquatique	Nulle
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	Non		
Lamproie de rivière	<i>Lampetra fluviatilis</i>	Non		
Esturgeon d'Europe	<i>Acipenser sturio</i>	Oui		
Grande alose	<i>Alosa alosa</i>	Oui		
Alose feinte	<i>Alosa fallax</i>	Non		
Saumon de l'Atlantique	<i>Salmo salar</i>	Non		
Bouvière	<i>Rhodeus amarus</i>	Non		
Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Non		
Mammifères				
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	Non	Zones humides, cours d'eau	Nulle
Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>	Non		
Plante				
Angélique à fruits variables	<i>Angelica heterocarpa</i>	Non	Bords vaseux des rivières baignées par la marée	Nulle
Autres espèces importantes de faune et de flore				
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Présence historique sur la commune	Potentialité de présence sur le site	Potentialité de présence sur le site du projet
Poissons				
Anguille d'Europe	<i>Anguilla anguilla</i>	Oui	Milieu aquatique	Nulle
Brochet	<i>Esox lucius</i>	Oui		
Plantes				
Glycérie aquatique	<i>Glyceria maxima</i>	Non	Bords des eaux	Nulle
Oenanthe de Foucaud	<i>Oenanthe foucaudii</i>	Non	Bords vaseux de la Charente, de la Gironde et de la Dordogne	Nulle
Séneçon à feuilles de barbarée	<i>Senecio erraticus</i>	Non	Lieux humides, prés	Très faible
Vallisnérie	<i>Vallisneria spiralis</i>	Non	Eaux stagnantes	Nulle
Nivéole d'été	<i>Leucojum aestivum subsp. Aestivum</i>	Non	Fossés et prairies humides	Très faible
Grande Naïade	<i>Najas marina susp. marina</i>	Non	Rivières, étangs, eaux tranquilles	Nulle

Tableau 1 : Liste des espèces citées dans le site Natura 2000

Ce site Natura 2000 est d'une importance capitale pour trois espèces d'intérêt communautaire prioritaire :

- L'Esturgeon européen ;
- L'Angélique des estuaires ;
- Et le Vison d'Europe.

D'une manière plus générale, la Garonne joue un rôle capital pour les poissons migrateurs puisqu'elle héberge, pour la reproduction, la Lamproie marine, la Lamproie fluviatile, l'Alose feinte et la Grande Alose. Elle est aussi un corridor de déplacement pour le Saumon atlantique.

5.2 HABITATS REFERENCES DANS LE SITE NATURA 2000

La zone Natura 2000 de la Garonne comprend 6 habitats inscrits à l'annexe I de la directive 92/43/CEE (cf. *Tableau 2*).

Classes d'habitats	Couverture
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	85,22 ha 1,27 %
Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	12,88 ha 0,19 %
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	77,51 ha 1,16%
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	65,4 ha 0,98 %
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	288,4 ha 4,31 %
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)	35,21 ha 0,53 %

Tableau 2 : Liste des habitats cités dans le site Natura 2000

5.3 VULNERABILITE

L'analyse du contexte du site Natura 2000 de la Garonne montre une anthropisation importante, notamment au sein du lit majeur avec la présence de grandes cultures (maïs, vignes, peupleraies et vergers) mais également de pôles urbains conséquents et d'une industrialisation marquée en aval de Bordeaux. Cette anthropisation peut être à l'origine de problématiques sur la zone Natura 2000.

Le Formulaire standard de données du site Natura 2000 de la Garonne indique plusieurs axes pour réduire sa vulnérabilité :

- Améliorer la gestion de la pêche ;
- Protéger et restaurer les frayères ;
- Maitriser les aménagements sur le fleuve (libre circulation des espèces) ;
- Maitriser les pollutions ;
- Et lutter contre les espèces invasives :
 - o Animales : Ragondin, Rat musqué, Vison d'Amérique, Écrevisse de Louisiane, Écrevisse Américaine, Écrevisse de Californie, Corbicule asiatique, Perche soleil, Poisson-chat ou encore *Pseudorasbora* ;
 - o Végétales : Érable négundo, Allante ou Faux vernis du Japon Bident à fruits noirs, Chénopode fausse-ambrosie, Vergerette du Canada, Herbe de la Pampa, Souchet vigoureux et Souchet comestible, Élodée dense, Topinambour, Balsamine de l'Himalaya, Jussie, Paspale à deux épis, Renouée du Japon, Robinier faux-acacia, Sénéçon du Cap, Lampourde glouteron...

5.4 LIEN ECOLOGIQUE AVEC LE PROJET

Le projet sera réalisé sur un terrain déjà en partie aménagé implanté dans la zone Industrielle de Frimont Ouest à la Réole. En effet, le terrain est actuellement occupé par les installations du magasin LIDL actuel au Sud, une voie d'accès en enrobé en partie centrale avec une petite pizzeria et une prairie en fiche en partie Nord.

Aucun habitat d'intérêt communautaire présent sur la zone Natura 2000 (lacs, rivières, forêts, etc.) de la Garonne n'a été mis en évidence sur le site du projet (prairie mésophile, habitats artificialisés).

De la même façon, sur la base des données bibliographiques existantes sur la commune de la Réole et des visites de terrain, la possibilité de rencontrer les espèces recensées sur le site NATURA 2000 de la Garonne sur le site du projet sont nulles à très faibles.

En effet, parmi les espèces de faune et de flore recensées dans la zone Natura 2000, seules quelques espèces de poissons sont citées dans la bibliographie communale. Or, compte tenu des caractéristiques du site, aucun poisson ne peut être observé sur le terrain d'étude.

Pour les autres espèces de la zone Natura 2000 (non recensées sur l'inventaire bibliographique communal), les habitats identifiés au droit du site ne sont pas favorables à leur potentielle présence.

6 CARACTERISTIQUES DE L'IMPACT POTENTIEL DU PROJET SUR LE SITE NATURA 2000

6.1 EFFETS PREVISIBLES DU PROJET

Le projet consiste en la reconstruction d'un magasin Lidl dans la zone industrielle de Frimont Ouest. Le terrain d'étude est actuellement occupé par les aménagements de l'actuel magasin LIDL, le long de la RD 1113, et par une prairie en friche. Il ne présente pas de caractéristique similaire au site Natura 2000 présenté précédemment. En effet, il ne renferme aucun habitat caractéristique de la zone Natura 2000 de la Garonne.

Aussi, que ce soit en phase travaux ou d'exploitation, le projet n'aura aucun effet direct sur la zone Natura 2000 de la Garonne :

- Absence de destruction ou détérioration d'habitats et/ou d'habitats d'espèces ;
- Absence de destruction d'espèces ;
- Absence de perturbation d'espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...).

L'unique incidence du projet sur le site Natura 2000 la Garonne est indirecte, liée au rejet des eaux pluviales générées par les surfaces imperméabilisées du projet, via le fossé et le réseau pluvial longeant la RD 1113, pouvant potentiellement participer à la dégradation de la qualité des eaux de la Garonne.

Cette incidence est néanmoins très limitée par la distance (740 m) séparant le site de la zone Natura 2000.

De plus, l'évaluation de la charge polluante générée par le projet a été évaluée à partir de la méthodologie du SETRA et reste conforme aux objectifs généraux de qualité de rejets (cf. Annexe 4).

6.2 MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION

Des mesures de gestion des eaux pluviales seront mises en oeuvre pour limiter les incidences sur le milieu naturel du ruissellement généré par les surfaces imperméabilisées du projet.

La solution définie permettra la restitution au fossé et réseau pluvial des eaux ruisselant sur le site de façon régulée (3L/s/ha de surface active) après stockage tampon dans une noue de régulation et une structure réservoir mises en place sur l'emprise du projet (cf. Figure 6). Ce système aura pour but de ne pas aggraver les débits rejetés.

D'un point de vue qualitatif, les eaux pluviales issues du projet (dont la charge polluante estimée par calcul est faible) seront restituées au milieu naturel via le fossé et le réseau pluvial attenant à la RD 1113. Préalablement à leur déversement à débit régulé dans le fossé, les eaux pluviales seront stockées dans une noue de régulation et une structure réservoir (avec séparation des eaux de toitures et de voiries) garantissant un abattement de la charge polluante par décantation.

Un système de pré-traitement (séparateur-débourbeur d'hydrocarbures) viendra compléter le dispositif pour assainir les eaux ruisselant sur les voiries.

Ces dispositions doivent garantir la qualité des rejets en période d'exploitation.

Par ailleurs, des procédures ont été définies en cas d'évènement accidentel afin de limiter les risques de pollution. Les structures de stockage ont été suffisamment dimensionnées pour permettre un piégeage temporaire des polluants sur site le temps d'organiser l'intervention de services spécialisés en dépollution, si nécessaire.

L'ensemble de ces mesures relatives à la gestion des eaux pluviales a été défini dans le cadre d'un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 2.1.5.0).

Des essences végétales locales seront privilégiées pour l'aménagement des futurs espaces verts du projet, ce qui permettra d'éviter d'éventuelles incidences liées à la dispersion d'espèces invasives.

Aussi, le projet, avec les mesures définies, n'aura pas incidence négative sur le site du réseau NATURA 2000 de la Garonne.

1 AVANT-PROPOS

La présente note complémentaire a pour objet d'apporter les réponses au courrier du 17 décembre 2018 adressé par le Service Mission Evaluation Environnementale Pôle Projets de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre de l'instruction du dossier de référence 2018-7524.

Conformément au courrier précité et fourni en Annexe 1, le présent document a ainsi été établi pour apporter des compléments au point suivant :

- « Rubrique 4 : Caractéristiques générales du projet (nature du projet, objectifs, procédures d'autorisation, localisation, composantes...)

Je vous remercie de bien vouloir renseigner les points suivants :

- Dans quelle zone précisément du PLU le projet se situe-t-il ?
- Ce secteur fait-il l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation ?
- Dans quelle zone du Plan de Prévention du Risque Inondation le projet se situe-t-il ? Merci de me transmettre le règlement de la zone concernée.
- Quelle est la nature des essences qui seront plantées ? »

2 PLAN LOCAL D'URBANISME

2.1 ZONAGE CONCERNE PAR LE PROJET

Selon le Plan d'Ensemble du Document graphique du règlement du PLU de la commune de la Réole, le projet est implanté en zone UX (cf. Annexe 2).

Selon le règlement du PLU de la commune de la Réole, la zone UX est une zone urbaine, comprenant les ensembles d'espaces aménagés destinés à l'accueil d'activités économiques diversifiées (sites de Frimont-Laubès et de Peyrefitte).

Le règlement complet de cette zone est présenté en Annexe 2.

L'implantation du projet dans la ZI de Frimont Ouest s'inscrit dans les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de la commune de la Réole visant à « privilégier le renforcement de la zone de Frimont pour les implantations de grands commerces ou artisanales, en évitant leur dispersion au sein ou en limites de l'espace rural ». (cf. Annexe 2).

2.2 ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Le terrain d'étude, localisé en zone UX, n'est pas directement concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Il existe cependant une Orientation d'Aménagement et de Programmation pour le « site des zones AUX d'extension de la ZAE de Frimont », dans lequel s'inscrit le site de manière générale.

Elle est présentée en Annexe 2.

3 PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

La commune de la Réole est concernée par le Plan de Prévention du Risque Naturel d'Inondation des communes riveraines de la Garonne – Secteur de Saint-Pierre d'Aurillac à La Réole, approuvé par arrêté préfectoral en date du 23 mai 2014.

Selon la carte de zonage réglementaire du PPR Inondation sur le secteur de St Pierre d'Aurillac et La Réole, le terrain d'étude est situé en dehors de toute zone réglementée. (cf. Annexe 3)

4 ESSENCES PLANTEES

Outre des peupliers et des frênes existants et conservés sur le site du projet, les arbres plantés seront des merisiers, des bouleaux, des érables champêtres et des tilleuls.

Le plan de masse du projet présenté en *Annexe 4* indique les plantations envisagées dans le cadre du projet.

VALÉEN
VALÉEN
VALÉEN

